

RAPPORT D'ACTIVITES 2015

Table des matières

Activités de l'année 2015.....	2
Manifeste.....	2
Journée de l'Institut de la concertation.....	2
Cycle Concertation et Numérique.....	3
Chantier collectif « Garantir la concertation ».....	3
Rencontre à Toulouse.....	4
Groupes d'échange de pratiques.....	4
Site internet.....	5
Partenariats.....	6
La vie du réseau.....	7
L'Institut de la Concertation.....	7
L'association des Amis de l'Institut de la Concertation.....	9
Perspectives 2016.....	9
Charte de la participation.....	9
Groupes d'échange de pratiques.....	9
Premières rencontres européennes de la participation et de la concertation.....	10
Mise en place d'un vivier de garants et d'une formation.....	10
Annexe.....	11

L'année 2015 a été une année intense pour l'Institut de la Concertation, le plein fonctionnement d'un poste de chargé de mission à mi-temps ayant augmenté la force de travail et la dynamique interne de l'association. Parmi les événements marquants, la rédaction d'un manifeste, sa présentation publique lors d'une journée d'échange entre membres de l'Institut de la Concertation, le lancement d'un cycle « Concertation et Numérique » et la reprise du chantier « Garantir la concertation ».

Activités de l'année 2015

Manifeste

Le précédent manifeste de l'Institut de la Concertation a été écrit lors de sa création en 2008. Sept ans plus tard, il est apparu nécessaire de l'actualiser pour le faire correspondre à la fois aux évolutions du contexte et à la réalité des objectifs de l'Institut. Un nouveau manifeste a donc été co-écrit par les membres du conseil d'administration en mars 2015 et proposé aux membres présents lors de la Journée de l'Institut de la concertation le 13 mars 2015. Il est présenté en annexe de ce document.

Journée de l'Institut de la concertation

Le 13 mars 2015, l'Institut de la concertation a organisé une journée d'échange avec ses membres. Les objectifs étaient de construire avec eux le programme de travail de l'Institut pour les années à venir, ainsi que de recueillir leurs suggestions et leurs préoccupations afin de répondre au mieux à leurs attentes. Nous souhaitons également organiser un moment convivial de rencontre des membres, afin de leur donner une vision globale des activités de l'Institut.



Au total, une soixantaine de personnes se sont ainsi retrouvées à Paris pour cette journée, et ont témoigné de la diversité du public touché par les activités de l'Institut, diversité tant géographique (Ile de France, Nord-Pas-de-Calais, Languedoc-Roussillon, PACA, Corse, Aquitaine, Rhône-Alpes, Lorraine, Pays de Loire...) que professionnelle (agents de la fonction publique, consultants en communication, cadres d'entreprises, urbanistes, chercheurs, consultants en concertation, journalistes, associatifs,...). Les participants

étaient également hétérogène en matière de proximité à la concertation (nouveaux venus dans ce champ professionnel, personnes gravitant autour de celui-ci, sans pour autant que la concertation soit leur principal cœur de métier, citoyens intéressés et ayant une pratique de la concertation, mais dont l'activité professionnelle est tout autre, "concertants" aguerris...)

La journée a démarré autour d'une table ronde sur l'état de la participation en 2015 : déclin ou renouveau ? avec Loïc Blondiaux, professeur à l'Université de Paris 1 Panthéon Sorbonne, Agnès Popelin, vice-présidente de France Nature Environnement Île-De-France, Marianne Lefort, chargée de mission au Conseil de Développement Durable de Bordeaux-Métropole, Sandra Rataud, directrice du Dialogue citoyen à la Ville de Nantes. L'après-midi a été consacré aux chantiers de l'Institut de la concertation, après présentation de ceux-ci et du manifeste.

Le compte-rendu de cette journée est disponible en ligne sur le site de l'IC.

Cycle Concertation et Numérique

L'Institut de la Concertation a lancé en 2015, en partenariat avec le GIS Démocratie et Participation, un cycle d'événements consacré aux problématiques du numérique dans le champ de la concertation. Cette initiative fait suite au Groupe d'Echange de Pratiques (GEP) organisé en avril 2015 sur le thème « Concertation et Numérique : vers l'extension du domaine de dialogue » lors duquel les participants avaient manifesté un vif intérêt pour l'approfondissement de la réflexion autour de ce sujet.

Deux séances ont eu lieu en 2015, l'une en juillet sur le thème « Concertation et numérique : Entre recherche et analyse de pratiques », l'autre en novembre 2015 sur le thème « Concertation et numérique : Mobiliser par et sur le web ». Ces séances de travail ont rencontré un franc succès et ont mobilisé un large public puisque une vingtaine de personnes étaient présentes à la première séance et cinquante à la deuxième. Elles ont également permis d'expérimenter l'organisation d'événements payants, puisque jusque-là, nos GEP ou groupes de travail de ce format étaient gratuits. Cette expérimentation a été un succès ; c'est un indicateur de la reconnaissance de ce type d'événements comme moments de travail et de formation de ces rencontres organisées par l'Institut de la concertation.

Une troisième et une quatrième séance sont prévues en 2016, à Paris ou en province.

Chantier collectif « Garantir la concertation »

Ce processus de travail multi-acteurs initié en 2012 avait pour objectif de formuler des recommandations aux législateurs, aux maîtres d'ouvrages, aux institutions publiques et à la société civile afin de renforcer la qualité des processus de concertation et de limiter les critiques à son égard grâce à l'intervention de tiers garants. En 2013, deux ateliers et une enquête en ligne ont été organisés, suivis en 2014 par un dernier atelier, puis par la formulation de propositions soumises à discussion via internet et au moyen d'une réunion de travail d'une journée. Les propositions ont été finalisées en octobre 2014 et présentées publiquement le 6 novembre 2014 à Paris, au Palais Bourbon, en présence d'une centaine de participants.

En 2015, l'Institut de la concertation a souhaité poursuivre ce chantier et faire un pas vers la mise en œuvre des deux propositions suivantes :

- La constitution d'un annuaire de garants, une sorte de "vivier" qui permettrait aux maîtres d'ouvrage publics et privés de faire appel à eux facilement et de façon plus transparente ;
- Le renforcement des compétences des garants.

Sous l'égide du Comité de pilotage, réuni en juillet 2015, l'Institut de la Concertation a proposé de mener une enquête autour de ces propositions auprès de garants ayant participé au processus de travail initial, mais aussi auprès de candidats-garants, en le diffusant aux membres et sympathisants de l'Institut. Cette enquête a été conduite en septembre-octobre 2015 et a reçu 87 contributions. Suite à cela, le comité de pilotage a rédigé une proposition de mise en œuvre d'un vivier de garants et d'une formation pour ceux-ci. La Commission Nationale du Débat Public a proposé d'assurer le pilotage de cette phase de mise en œuvre, ce qui a été accepté par le Comité de pilotage. Les propositions doivent faire l'objet en 2016 d'un atelier de travail réunissant toutes les personnes ayant participé au processus de travail depuis 2012.



Rencontre à Toulouse

Une première rencontre a eu lieu à Toulouse suite à la volonté de l'Institut de la Concertation de poursuivre l'organisation d'évènements dans différentes régions. Une quinzaine de personnes se sont ainsi rencontrées, aux profils divers, et ont échangé autour de leurs pratiques. Elles ont convenu d'organiser une deuxième rencontre en 2016 autour de la présentation d'une expérience de budget participatif.

Groupes d'échange de pratiques

Trois groupes d'échange de pratiques (GEP) ont été organisés en 2015 sur les thèmes suivants :

- 26 mars 2015 à Montpellier : **Se concerter sur des sujets techniques**, co-organisé avec la Communauté de pratique des concepteurs de démarches participatives.
- 7 avril 2015 à Paris : **Concertation et numérique : vers l'extension du domaine du dialogue ?**
- 6 novembre 2015 à Lyon : **Plus ça rate, plus ça a de chances de réussir : capitaliser sur l'erreur, valoriser l'expérimentation**, (photo) GEP organisé dans le cadre de la journée « Revendiquons l'expérimentation. Design et concertation » organisée par l'association Tadaa, avec CivicWise et étrangeOrdinaire.

Ces sessions ont réuni entre 10 et 20 participants (agents de collectivités, consultants, associations, étudiants et personnes en recherche d'emploi).

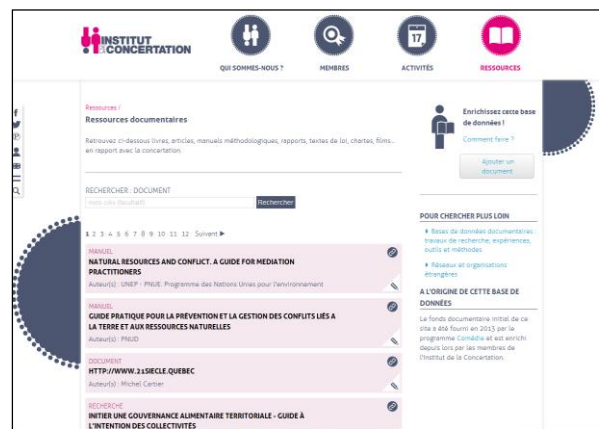


© Tadaa

Site internet

Le site internet a été mis en place en 2013. Il est désormais quotidiennement alimenté à la fois par les membres de l'Institut de la Concertation et par son équipe de coordination. Il propose:

- Plus de 430 documents sur la concertation et la participation du public, dont la plupart sont en téléchargement gratuit; les travaux de recherche sont volontairement peu représentés, le site du GIS Démocratie et Participation étant plus exhaustif dans ce domaine ;
- des annonces de formations courtes ou longues ;
- des annonces de colloques, rencontres, séminaires... ;
- depuis 2014, des liens vers des bases de données bibliographiques et des banques d'expériences de concertation et de participation ; des liens vers des réseaux étrangers ;
- des offres d'emploi.



Une newsletter est envoyée tous les deux mois à toute personne en ayant fait la demande sur le site (environ 900 destinataires). Elle informe sur les dernières activités de l'Institut de la concertation, des publications sur le site, d'offres d'emploi, de formations ou de publication de documents. Elle est accompagnée d'un éditorial, qui est également mis en ligne sur le site ; à chaque éditorial, une personnalité du champ de la concertation ou de la participation est invitée à s'exprimer sur l'actualité et les enjeux contemporains relatifs à ces thématiques.

Partenariats

Des contacts ont été pris (ou poursuivis) en 2015 avec :

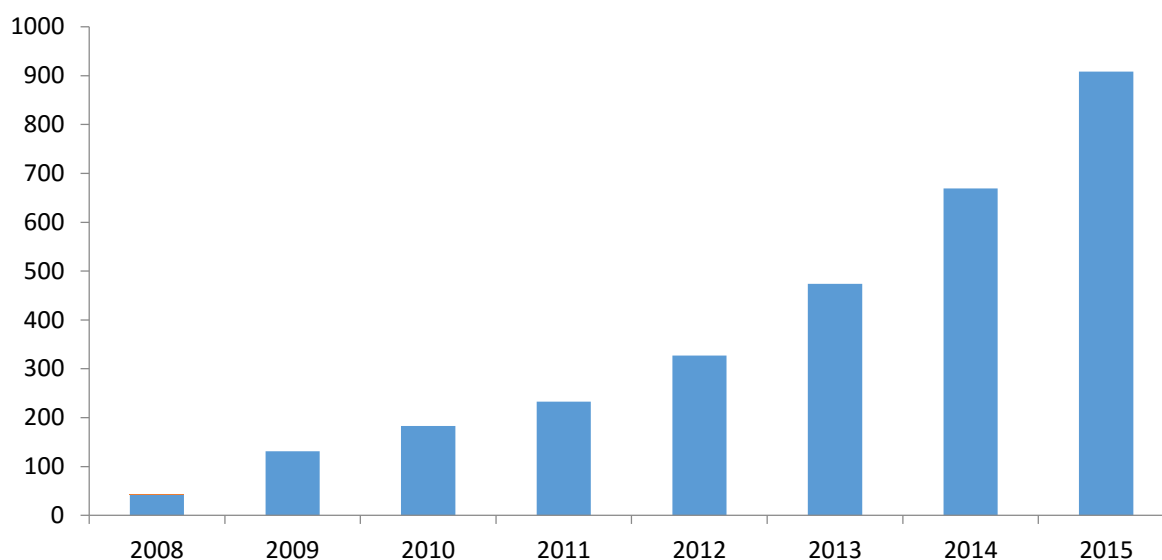
- Le GIS « Démocratie et Participation » dont nous avons intégré le Conseil de Groupement depuis 2013. Etienne Ballan et Clément Mabi y représentent l'Institut de la Concertation. L'Institut de la Concertation a contribué activement à la préparation du colloque 2015 du GIS. Nous avons également co-organisé les deux séances du cycle Concertation et Numérique, et participé à une table-ronde organisée par le GIS lors de l'inauguration de la Maison des Sciences de l'Homme Paris-Nord.
- L'association Décider Ensemble, avec qui nous nous sommes associés pour mener le projet des rencontres européennes de la concertation et de la participation (2016), et qui participe au chantier « Garantir la concertation ».
- Le réseau canadien « Villes Régions Monde » qui a invité la Présidente de l'Institut de la concertation lors de ses rencontres sur le thème « Les professionnels de la participation publique » à Montréal.
- L'association Démocratie Ouverte qui a invité l'Institut de la Concertation à rejoindre son Conseil d'administration.
- Le Bulletin du Droit de l'Environnement Industriel, pour qui nous avons écrit un article à l'occasion de la sortie du numéro de novembre 2015 ; un atelier co-organisé doit avoir lieu au printemps 2016.
- L'association Forum Synergies, un réseau européen de diffusion des pratiques de développement durable en milieu rural ; l'Institut de la concertation a été invité, lors d'un de leur ateliers au Pays de Galles, à présenter l'état du dialogue civique en France et les pratiques de concertation.
- La Commission Nationale du Débat Public, avec qui l'Institut a beaucoup travaillé sur la question des garants, et que nous avons invitée à intervenir lors de notre cycle Concertation et numérique.

La vie du réseau

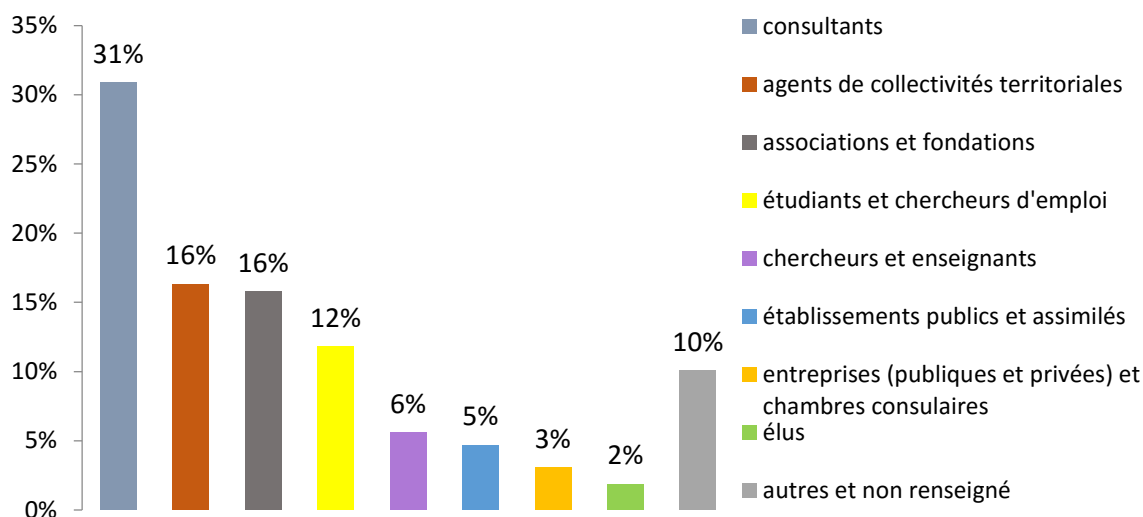
Pour mémoire, l'Institut de la Concertation est un réseau informel appuyé sur une association, « Les Amis de l'Institut de la Concertation ». L'adhésion à l'Institut est gratuite et individuelle. Elle implique de se reconnaître dans le manifeste présenté sur son site internet. Des réflexions ont été engagées en 2015 sur l'opportunité de proposer des adhésions payantes et de réunir l'Institut et son association de soutien.

L'Institut de la Concertation

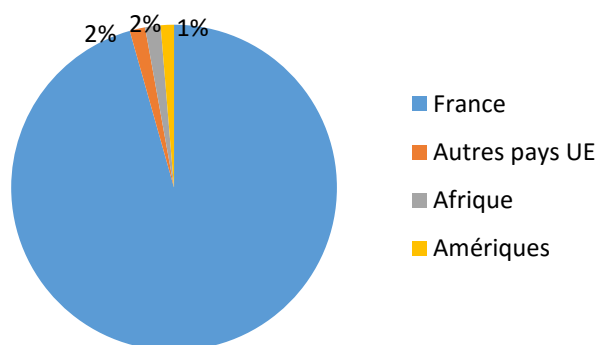
Fin 2015, l'Institut de la Concertation comptait plus de 900 membres. L'évolution du nombre de membres est présentée sur le graphique ci-dessous.



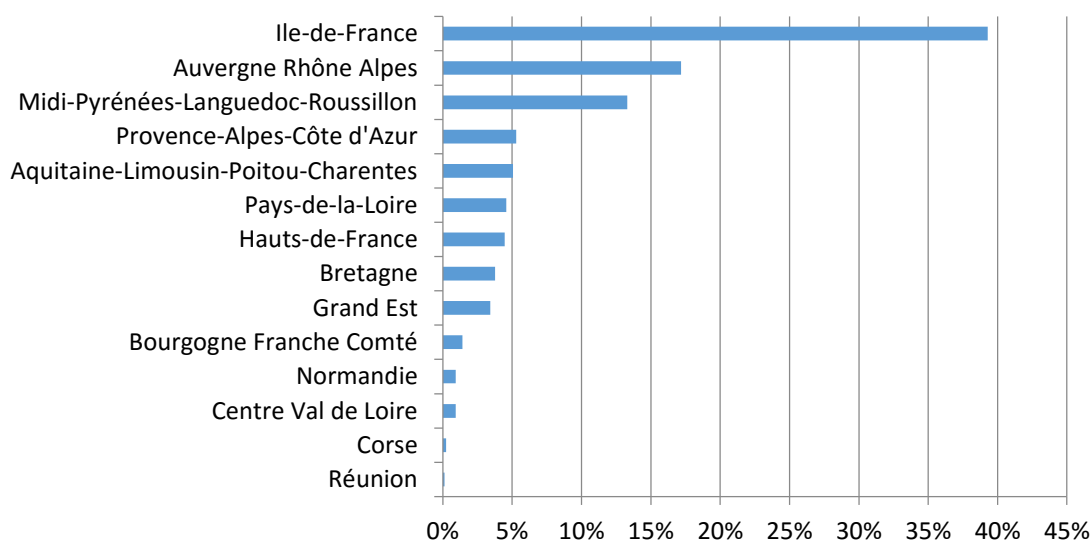
Le profil des membres est assez diversifié. Le tiers est composé de consultants. Un autre tiers est composé à part égales d'agents de collectivités et d'associatifs. Le reste est composé d'étudiants, de personnes en recherche d'emploi, de chercheurs et enseignants, de fonctionnaires (hors collectivités), d'employés d'entreprises et de chambres consulaires ainsi que de quelques élus.



En ce qui concerne l'origine géographique, la très grande majorité des membres de l'IC réside en France. Environ 5% se répartissent entre Union européenne, Afrique et Amériques.



En France, les membres sont inégalement répartis entre les régions. Les métropoles de Paris, Lyon et Montpellier constituent toujours des pôles importants.



L'association des Amis de l'Institut de la Concertation

Cette association met en œuvre les activités de l'Institut de la Concertation et gère ses moyens financiers. Elle a tenu son assemblée générale annuelle le 22 mai 2015 et a accueilli un nouveau membre au sein de son Conseil d'administration : Clément Mabi, chercheur en post-doctorat au GIS Démocratie et Participation, ayant réalisé une thèse intitulée : « Le débat CNDP et ses publics à l'épreuve du numérique : entre espoirs d'inclusion et contournement de la critique sociale ».

Le nouveau CA est composé de :

Etienne Ballan
Christophe Beurois
Loïc Blondiaux
Hélène Cauchoix
Judith Ferrando (Présidente)
Aline Guérin
Pierre-Yves Guihéneuf (Trésorier)
Pascal Jarry
Clément Mabi
Bertrand Paris (Secrétaire)
Gilles-Laurent Rayssac

Lucie Anizon est employée à mi-temps en tant que chargée de mission.

Perspectives 2016

Charte de la participation

Le Ministère de l'environnement, de l'Energie et de la Mer a associé l'Institut de la concertation à un comité de pilotage chargé de la réflexion autour de la rénovation de la Charte de la concertation de Corinne Lepage ; une collaboration est envisagée entre le ministère et l'Institut en 2016 autour de l'organisation d'ateliers de travail dans plusieurs villes de France afin de recueillir les avis des professionnels et des citoyens sur le contenu de cette charte.

Groupes d'échange de pratiques

De nouveaux groupes d'échange de pratiques sont prévus en 2016 dans plusieurs villes de France. Autant que possible, des partenariats seront recherchés avec des organismes locaux.

Deux GEP sont d'ores et déjà prévus à Marseille et Montpellier autour des ordonnances relatives à la modernisation du dialogue environnemental qui doivent être publiées en 2016.

Premières rencontres européennes de la participation et de la concertation

L'Institut de la concertation et le think-tank Décider Ensemble ont décidé en juillet 2015 d'organiser en 2016 les premières rencontres européennes consacrées à la concertation, la participation et le dialogue entre parties prenantes. Deux comités de pilotage ont eu lieu en 2015 et plusieurs partenaires ont été intégrés au comité de pilotage : la Commission Nationale du Débat Public, la Commission Nationale des Commissaires Enquêteurs ainsi que le collectif Pouvoir d'Agir.

Il est prévu que ces journées se déroulent le 1^{er} et le 2 décembre 2016 à Orléans.

Un atelier de travail avec une trentaine de structures concernées par ces enjeux aura lieu début 2016 afin de mieux cerner les besoins de chacun et de construire de façon concertée un événement le plus complet possible et adapté à tous.

Mise en place d'un vivier de garants et d'une formation

Suite au chantier collectif « Garantir la concertation », un vivier de garants doit être formé en 2016, accompagné d'une formation. L'Institut de la concertation participera aux réflexions autour de ce projet mené par la CNDP et les membres du comité de pilotage du chantier « Garantir la concertation ».

Annexe



Manifeste de l'Institut de la Concertation / février 2015

Nous, acteurs de la concertation et de la participation citoyenne, membres de l'Institut de la Concertation, sommes convaincus :

- Que la participation, sous toutes ses formes et par tous ses canaux, est un pilier de notre démocratie.
- Que le pouvoir des citoyens sur la décision publique doit être renforcé, notamment par le biais de dispositifs ambitieux de concertation publique et de dialogue entre les parties prenantes.
- Que cet effort est nécessaire pour améliorer la qualité de l'action publique, favoriser l'appropriation des projets sur le long terme et pour renforcer la cohésion de notre société.

Nous, acteurs engagés dans l'élaboration et la mise en œuvre de processus de concertation et de participation citoyenne, constatons le développement de nouvelles pratiques et l'émergence de nouveaux métiers. Nous nous sommes regroupés pour interroger et accompagner ces évolutions : l'Institut de la Concertation est l'espace d'émergence d'une communauté d'acteurs divers et complémentaires au service de la démocratie et de la qualité des projets. Cela nous engage, en particulier, à évaluer et accompagner la recherche sur les processus de concertation et de participation citoyenne.

L'Institut de la Concertation est indépendant. Il constitue le lieu d'une parole libre qui n'engage pas nos institutions et organismes respectifs. Nos débats sont animés par une exigence d'ouverture et de bienveillance ; les concurrences possibles entre nous n'entravent pas nos discussions.

Nos actions consistent à :

- Échanger sur les pratiques, sur leurs fondements théoriques et méthodologiques, sur leurs modes d'évaluation et sur les principes éthiques qui les guident ;
- Améliorer leur visibilité aux yeux des décideurs publics et notamment des collectivités territoriales, des entreprises et du grand public ;
- Créer et animer des espaces de confrontation productifs entre chercheurs, praticiens, acteurs, élus et citoyens, sur les thématiques et enjeux qui émergent au sein des

pratiques participatives ;

- Permettre un large accès aux informations, aux initiatives et aux formations sur la concertation et la participation ;
- Interroger les acteurs publics sur les modalités de développement et d'appui à la participation et à la concertation ;

L'Institut de la Concertation contribue ainsi aux débats qui animent la société sur l'évolution et la refondation de notre démocratie.